

PUCES *Couture et Loisirs Créatifs*

MAREST-SUR-MATZ – 22 mai 2022

Organisée par la Bibliothèque Municipale – Particuliers uniquement

INSCRIPTION jusqu'au 12 mai - ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) : NOM : PRÉNOM :

Domicile :

Téléphone

Adresse mail :

Justificatif d'identité : CNI ou PERMIS DE CONDUIRE ou PASSEPORT N° de la pièce

Date et lieu de délivrance dont copie recto/verso jointe

Justificatif de domicile (Pour les extérieurs uniquement) : Précisez : dont copie jointe

CERTIFIE AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET APPROUVER DANS SON INTÉGRALITÉ LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ATTESTE SUR L'HONNEUR :

- N'être pas inscrit au registre du commerce et des sociétés (pour les particuliers) *N.B. : L'article 441-7 du Code Pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ou de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié*
- Vendre exclusivement des objets personnels et usagés
- Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal) *N.B. : L'article 441-7 du Code Pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ou de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié*

➤ **J'autorise – Je n'autorise pas (merci de rayer la mention inutile)**

par la présente la Commune de MAREST-SUR-MATZ à diffuser la (les) photographie(s) sur lesquelles je pourrais figurer, prise(s) le 22 mai 2022 à l'occasion des PUCES couture et loisirs créatifs en vue de les mettre en ligne à la disposition de toute personne qui viendra se connecter sur le site internet désigné à l'adresse : <http://mairie-de-marest.e-monsite.com> ou sur la page **FACEBOOK** (profil public) de la Mairie de Marest-sur-Matz Valable pour une durée de six mois, cette autorisation pourra être révoquée à tout moment. La présente autorisation est personnelle et incessible, et ne s'applique qu'au support explicitement mentionné.

Date

Signature

RÉSERVATION 2 € la table (avec un minimum de 2 tables)

Votre choix : * Emplacement 2 tables : 4 €

* Emplacement 3 tables : 6 €

* Emplacement 4 tables : 8 €

*(nombre d'emplacements limités)

Paiement

CHÈQUE

ESPÈCES

Le Maire de la Commune de MAREST-SUR-MATZ sis à MAREST-SUR-MATZ (60490) – 14 route de Compiègne, a désigné l'ADICO sis à BEAUVAIS (60000), 2 rue Jean Monnet, en qualité de délégué à la protection des données.

Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : **INSCRIPTIONS aux PUCES couture et loisirs créatifs et PAIEMENTS**

Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées.

Les données sont destinées à la Commune de Marest-sur-Matz et à la Sous-Préfecture de Compiègne. Elles sont conservées, en ce qui concerne la Commune de MAREST-SUR-MATZ, pour une durée de deux années.

Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant.

Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter soit par courrier électronique adressé à : mairiemarestsurmatz@live.fr – soit par courrier papier à MAIRIE – 14 route de Compiègne – 60490 MAREST-SUR-MATZ, si